

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif pour 2018 du budget annexe « assainissement » a été adopté à l'occasion du conseil de territoire du 4 avril 2018. Il s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues, à savoir :

- Le déploiement de la politique d'assainissement du Territoire à pleine capacité, avec des services territoriaux désormais bien structurés, permettant ainsi de répondre aux enjeux de mise en conformité des réseaux et d'optimiser les recettes perceptibles (participation au financement de l'assainissement collectif, tarification des contrôles de conformité) par un suivi très précis des dossiers ;
- L'inscription d'un programme d'investissement volontariste de près de 7 millions d'euros dans un cadre financier sécurisé, avec une trajectoire d'endettement saine.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

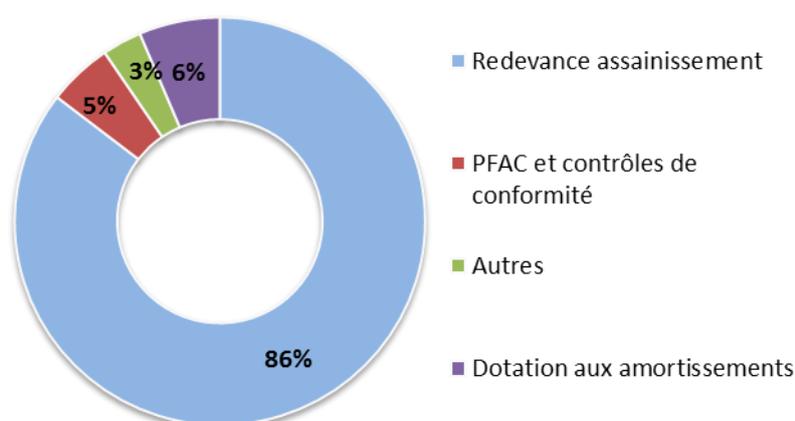
SECTION D'EXPLOITATION			
Recettes réelles d'exploitation	7 344 000,00 €	Dépenses réelles d'exploitation	4 565 526,26 €
<i>Epargne brute générée par la section d'exploitation : 2 778 473,74 €</i>			
Recettes d'ordre	500 000,00 €	Dépenses d'ordre	3 278 473,74 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>500 000,00 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>3 255 700,00 €</i>
		<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>22 773,74 €</i>
TOTAL	7 844 000,00 €	TOTAL	7 844 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	4 225 118,26 €	Dépenses réelles d'investissement	9 455 315,81 €
<i>Dont dotations, subventions, cessions...</i>	<i>600 000,00 €</i>	<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>6 495 315,81 €</i>
<i>Dont emprunt d'équilibre</i>	<i>2 765 118,26 €</i>	<i>Dont dette & autres dépenses financières</i>	<i>2 100 000,00 €</i>
<i>Dont refinancement d'emprunt</i>	<i>860 000,00 €</i>	<i>Dont refinancement d'emprunt</i>	<i>860 000,00 €</i>
Dotations et fonds de réserve	2 910 751,52 €	Restes à réaliser 2017 reportés	459 027,71 €
<i>Dont excédent d'exploitation affecté</i>	<i>1 154 936,21 €</i>		
<i>Dont résultat d'investissement reporté</i>	<i>1 755 815,31 €</i>		
Recettes d'ordre d'investissement	3 278 473,74 €	Dépenses d'ordre d'investissement	500 000,00 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>3 255 700,00 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>500 000,00 €</i>
<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>22 773,74 €</i>		
TOTAL	10 414 343,52 €	TOTAL	10 414 343,52 €

1. EXPLOITATION

Des recettes d'exploitation dynamisées par le parachèvement de l'harmonisation de la redevance d'assainissement

Le total des recettes d'exploitation s'élève à **7 844 000 euros** dont 7 344 000 euros de recettes réelles et 500 000 euros de recettes d'ordre.

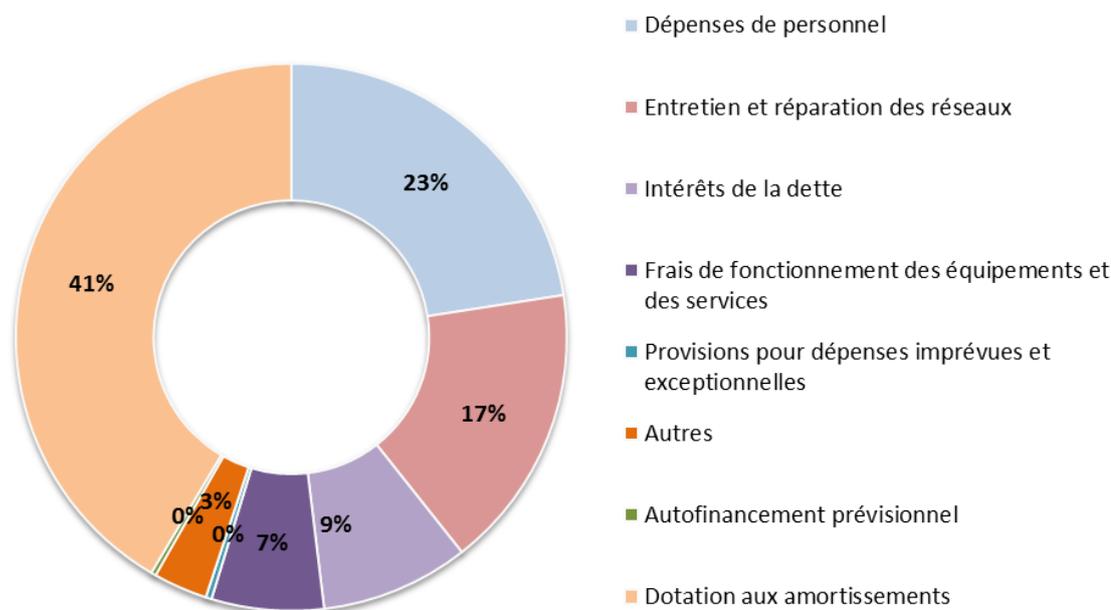
Les recettes réelles d'exploitation enregistrent une hausse de 16,7% par rapport à 2017, qui s'explique par la dynamique d'harmonisation des tarifs de la redevance d'assainissement sur le territoire, permettant ainsi l'inscription d'une recette de 6,7 millions d'euros pour 2018 contre 5,8 millions d'euros en 2017.



Les autres recettes réelles d'exploitation sont notamment constituées de la participation au financement de l'assainissement collectif et de la tarification pour le contrôle des installations de raccordement aux réseaux publics, attendues à hauteur de 400 000 euros.

Des dépenses d'exploitation maîtrisées

Le montant total des dépenses d'exploitation s'élève à **7 844 000 euros** et comprend 4 565 526,26 euros de dépenses réelles ainsi que 3 278 473,74 euros de dépenses d'ordre (au titre des amortissements pour 3 255 700 euros, et de l'autofinancement prévisionnel pour 22 773,74 euros).



Les charges de personnel remboursées au budget principal (1 767 826,26 euros) représentent seulement 22,5% du montant total des dépenses d'exploitation.

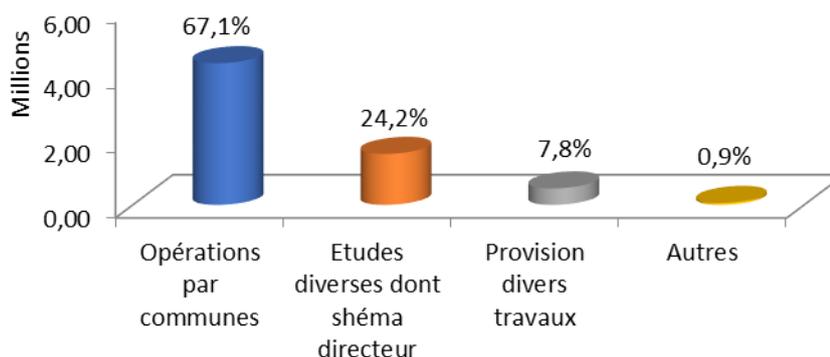
Les autres postes de dépenses sont principalement consacrés à l'entretien et à la réparation des réseaux (1 321 000 euros). Ces dépenses augmentent par rapport à 2017, en raison de la mise en place de nouvelles prestations indispensables afin que GPSEA puisse se conformer à ses obligations en matière d'eaux usées (diagnostics des réseaux, enquêtes de conformité, surveillance et suivi des déversoirs...).

Il s'agit également du remboursement des intérêts de la dette (684 000 euros), ainsi que des frais de fonctionnement des services et des équipements tels que les dépenses de carburants, les frais de télécommunication et les fournitures administratives (516 700 euros).

2. INVESTISSEMENT

Des dépenses d'équipement en croissance sur l'assainissement, qui s'inscrivent dans la politique d'investissement volontariste du Territoire

Budgétées à hauteur de **10 414 343,52 euros**, les dépenses d'investissement comptent **6 495 315,81 euros** uniquement consacrés aux dépenses d'équipement nouvelles (avec en sus 459 027,71 euros de restes-à-réaliser 2017 reportés au budget primitif 2018).



Les choix d'investissement sur la compétence assainissement ont été effectués en lien étroit avec la programmation des Villes, en s'adossant aux premières conclusions des diagnostics sur les réseaux d'assainissement ainsi qu'à la programmation pluriannuelle voirie 2018-2021.

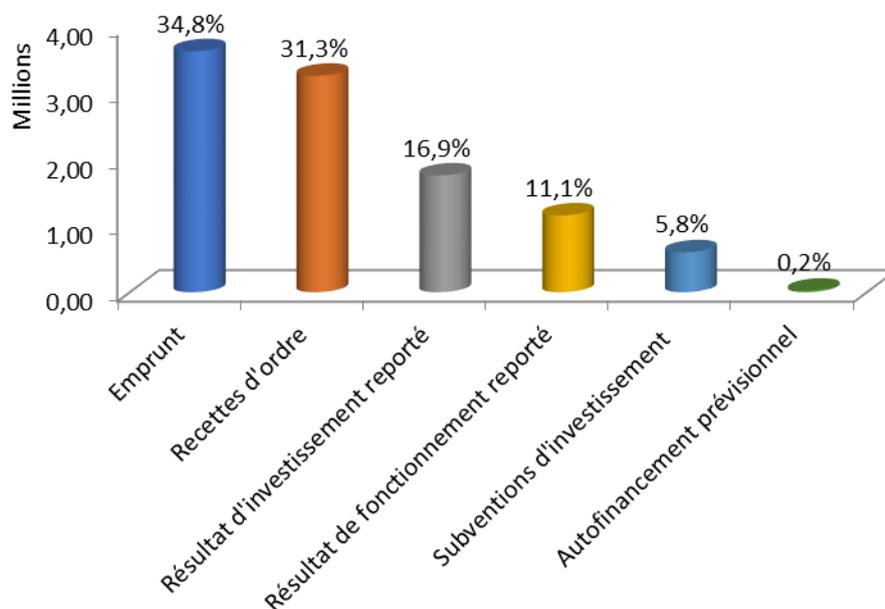
Dans ce contexte, un programme d'investissement territorialisé de 6 435 315,81 euros a été défini, dont 4 360 476,45 euros d'opérations individualisables ventilées en cohérence avec le niveau de redevance d'assainissement apporté par chaque territoire communal. Il intègre également des crédits d'études pour l'élaboration de schémas directeurs assainissement et la mise en œuvre d'inspections télévisées (1 568 719,36 euros), ainsi qu'une provision pour des travaux sur les grilles et avaloirs (506 120 euros).

A ce programme d'investissement s'ajoutent diverses dépenses telles que des frais d'annonce en cas de consultations pour des marchés (15 000 euros) ainsi que des crédits liés au renouvellement de postes informatiques, aux brevets et aux licences informatiques (45 000 euros).

Le remboursement du capital de la dette s'élève quant à lui à 2 100 000 euros, avec en sus 860 000 euros de crédits de refinancement d'emprunt dans le cadre de la démarche d'optimisation de l'encours de dette du Territoire.

Un programme d'investissement financé de manière significative par des ressources propres

Les recettes d'investissement sont budgétées à hauteur de **10 414 343,52 euros**, et se répartissent de la façon suivante :



Sur ces 10 414 343,52 euros de recettes, les ressources propres disponibles pour financer les dépenses d'équipement nouvelles, auxquelles s'ajoutent les subventions d'investissement affectées à la réalisation du programme d'investissement, s'élèvent à 3 730 197,55 euros, permettant à GPSEA d'autofinancer son programme d'investissement territorialisé sur l'assainissement à hauteur de plus de 57%.

En complément, notre Territoire prévoit de faire appel au concours financier des établissements bancaires pour un montant total de 2 765 118,26 euros, avec en sus 860 000 consacrés aux opérations de renégociation de la dette.

En définitive, l'épargne générée par la section d'exploitation grâce au parachèvement de l'harmonisation de la redevance d'assainissement sur le Territoire et à la maîtrise des dépenses d'exploitation permet d'assurer le financement d'un programme d'investissement ambitieux sur l'assainissement, avec un recours raisonnable à l'emprunt et donc la préservation des grands équilibres financiers de ce budget.

Annexe : Récapitulatif de l'équilibre du budget 2018 du budget assainissement

